Commune de
VANNES-SUR-COSSON

Compte rendu du Conseil Municipal
Séance du 03 décembre 2024 à 20H35

L'an deux mille vingt-quatre, le trois décembre 2024 à vingt heures et trente-cinq minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 03 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Éric HAUER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 10 ; Pouvoir : 01 ; Absents : 02

Présents :
Mesdames : Odile GILLET, Annick GIRARD et Sandra BELMONTE

Messieurs : Eric HAUER, Christian BEAUDIN, Stéphane VEDRINES, Xavier LECOMTE.

Pouvoir : Diane ROGER donne pouvoir à Odile GILLET.

Absents : Olivier HURIER, Jordan CHASTAGNET, Romain MITTEAU, Sébastien CHAVENEAU

Sandra BELMONTE est désignée secrétaire de séance.

Le Maire annonce que le quorum est atteint et la séance débute à 20 h 35.

1 – Délibération du Procès-verbal n° 09 -2024

Pas de Procès-Verbal vote lors du prochain conseil.

2 – Délibération renouvellement convention pour l'intervention d'un Agent chargé de la Fonction d'inspection ACFI

Renouvellement de la convention pour l'intervention d'un agent Chargé de la Fonction d'Inspection ACFI pour une durée de 6 ans.

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3 – Délibération Spectacle Lib'R

L'association natures et cultures partagées repropose à la commune un spectacle au début de l'année 2025 plus précisément le 29 mars car le spectacle du 16 mars a été annulé.

Pour pouvoir réaliser une demande de subvention, la commune doit prendre en charge ce spectacle.
Ce spectacle a un coût de 2 200 euros et pourrait être subventionné à hauteur de 60% + 25% pour la médiation.

Le Conseil demande à ce que l'Association participe financièrement pour le reste à charge d'un montant de 330 euros.
Le Maire indique que dans la délibération de 2023, il était mentionné que le reste à charge était à la Mairie.

Après délibération, la décision de demande la subvention pour le spectacle est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

4 – Délibération autorisant le quart des dépenses d'investissement du budget communal pour 2025

Afin de permettre à la municipalité de payer des factures d'investissements pour 2025 au budget principal de la commune, l'autorisation de l'assemblée délibérante est nécessaire.

Investissement BP Commune

Chapitres	Budget	Quart
20	3 400,00	850,00
204	17 262,50	4315.63
21	126 000,74	31 500,18
23	1 000,00	250,00
27	13 181,00	3 295,25
Total	160 844,24	40 211,06

Après délibération, la décision est ado ptée à l'unanimité par le Conseil Municipal

5 – Délibération autorisant le quart des dépenses d'investissement du budget de l'eau et assainissement pour 2025

Afin de permettre à la municipalité de payer les factures d'investissements pour 2025 au budget de l'eau et de l'assainissement, l'autorisation de l'assemblée délibérante est nécessaire.

Investissement BP Eau & Assainissement

Chapitres	Budget	Quart
40	32 258,38	8 064,59
23	124 148,48	31 037,05
Total	156 406,56	39 101,64

Après délibération, la décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6 – Situation financière

Monsieur le Maire informe les conseillers que dans le but de finaliser le financement des travaux du Château d'eau, des demandes ont été faites auprès des banques, concernant la demande de prêt d'un montant de 93 000 euros.

Madame GIRARD détaille les offres de prêts pour les travaux du château d'eau :

- Banques des Territoires
- Crédit agricole

Madame BELMONTE demande si les taux sont négociables ?
Madame GIRARD propose de redemander une offre de prêt sur 25 ou 30 ans.
Un vote de principe est demandé à l'ensemble du Conseil pour choisir l'une des deux banques :

- Le Crédit Agricole est favorisé par l'assemblée délibérante.

Les 8 membres + 1 pouvoir ont choisi de prendre le Crédit Agricole sur 25 ans.

7 – Ressources Humaines

Monsieur VEDRINES informe sur la situation actuelle.

- L'agent Technique qui est en maladie ordinaire est prolongé.
- L'agent technique service ménage a demandé le non renouvellement de son contrat. Elle sera remplacée
- Une personne en qualité d'agent technique a été contacté. Un contrat de 35h est proposé pour 6 mois renouvelable.
- Les espaces verts serait fait par l'Association ADS 45.
- Un agent ponctuel est toujours là en dépannage.
- Nous avons reçu 2 candidatures pour le poste d'Agent entretien service ménage (Envoyer CV à la Commission RH).

8 – Divers

Une réunion est fixée le 19/12/24 à 8h30 en Mairie avec Monsieur POIRIER. Pour prise de contact avec le Département Madame COUSIN.

Pour aller sur le terrain, il faut sécuriser le passage de l'ENS – Route d'Orléans.

Eclairage sur la place du village par des guirlandes électriques. Remettre les gouttes sur les arbres.

Remerciement à toutes les personnes qui ont aidé pour les décorations de Noël.

La présence de tous les Conseillers est souhaitable lors des vœux du Maire.

Monsieur VEDRINES informe que les travaux sont prévus pour le chauffe-eau à la Salle des Fêtes.

Route de Villemurlin et Souvigny demande de devis pour ces routes qui ont besoin.

Porte handicapée à revoir, ne peut pas se fermer.

La bâche à incendie Route de Tigy.

Centre de circulation dans le Bourg.

Covoiturage à revoir.

Cimetière le mur est à refaire, faire une demande de devis.

Salle des Fêtes proposition de faire une allée de gravillons.

Bureau de Monsieur le Maire devis en cours.

Terrain de pétanque à l'étang à faire.

Madame GIRARD demande au sujet des composteurs où cela en est ?

Monsieur Beaudin propose de se renseigner au SICTOM.

Madame GIRARD demande si quelque chose a été fait au niveau du panneau, car il est encore couché.

Monsieur BEAUDIN demande pour le composteur collectif si la commune en a-t-elle l'utilité.

Monsieur le Maire fait savoir que depuis deux ans la commune ne touchait plus les locations des antennes Orange.

Madame GIRARD chargée du dossier a fait le nécessaire auprès du fournisseur et permet de récupérer une recette de 3000*2 soit un montant de 6 000 euros.

La séance du Conseil Municipal est close à 22h25.